

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait et délibéré au BOURG D'HEM le 11 avril 2024

Ont signé au registre des délibérations : MM., DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT, LASNIER Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.....

.....
.....
.....
.....
.....

Membres	10
Présents	09
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 17 avril 2024

Le Bourg d'Hem, le 17 avril 2024
Le Maire
Robert DESCHAMPS

Affiché le 17 avril 2024
Transmis le 17 avril 2024

